Direction des Services Techniques GB/HC/RN

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST 270-2022

Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public 46 Avenue du Général de Gaulle

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417-4, R.417-9, R.417-10 et R.417-11;

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre $1 - 8^{\text{ème}}$ partie),

Vu la Loi N° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, par la Loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983,

Considérant qu'une cérémonie d'hommage à Monsieur Pierre VELSCH est organisée le jeudi 29 septembre 2022 au Square des Héros le jeudi 29 septembre 2022 de 8 H à 14 H,

Considérant qu'il convient d'édicter des mesures restrictives au stationnement afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation et pour des raisons de sécurité publique,

ARRETE

Article 1: En raison de l'évènement cité ci-dessus, le stationnement de tous les véhicules y compris les motos, cyclomoteurs, vélomoteurs, cycles et autres sera interdit le jeudi 29 septembre de 8 H à 14 H: 46 Avenue du Général de Gaulle, sur 30 m² soit 3 places de stationnement (à gauche en descendant du Chemin du Vannier).

Article 2 : La présente règlementation sera matérialisée sur le site par des barrières et panneaux règlementaires mis en place par les Services Techniques Municipaux.

Article 3 : Dans l'hypothèse où un véhicule en stationnement gênant perturberait le bon déroulement de l'évènement, il sera procédé à sa mise en fourrière aux frais du contrevenant et à ses risques et périls.

Article 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon sis 5, rue Racine - 83000 TOULON – dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

La présente autorisation pourra également, le cas échéant, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision dans le délai de 2 mois à compter de sa notification au bénéficiaire. Ce recours aura pour effet de prolonger le délai de recours contentieux de deux mois à compter soit de la décision expresse de rejet soit au terme d'un délai de deux mois valant rejet implicite.

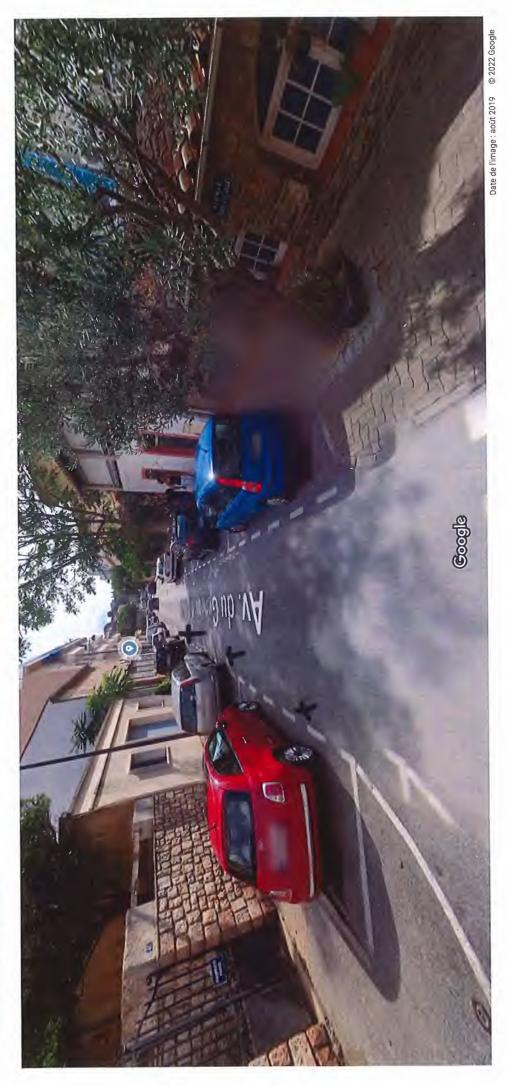
Article 5 : Messieurs Le Directeur Général des Services, Le Directeur des Services Techniques, Le Chef de la Police Municipale, Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bormes-Les-Mimosas, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Lavandou, le 27 Septembre 2022

Le Maire Gil Bernardi



46 Av. du Général de Gaulle



Le Lavandou, Provence-Alpes-Côte d'Azur

coodie

Street View - août 2019



